

### *Les crédits*

de travail nécessaires pour que les gens puissent demander des prestations.

En même temps, je crois que M. Buchanan a raison de penser que la région aura un important manque à gagner.

La motion est simple. Elle cherche à réaliser deux choses. Elle permet de maintenir le statu quo au-delà du 6 janvier, jusqu'à l'adoption du projet de loi. Si elle est adoptée telle quelle, elle n'aura pas les conséquences dont j'ai parlé, mais elle permettrait au moins aux 139 groupes qui veulent se faire entendre de faire part au Parlement de leurs préoccupations. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement ne veut pas que le Sénat examine le projet de loi et y réfléchisse encore, après son adoption par les Communes. Je suis heureuse que le Sénat soit là pour le faire.

Je sais quels effets le projet de loi aura sur ma circonscription. Je crois avoir déjà mentionné le fait qu'il fera perdre plus de 1 000 \$ à chaque bénéficiaire. Aucun programme de création d'emplois n'a été prévu pour permettre aux chômeurs de satisfaire aux conditions d'admissibilité dans leur localité.

Je répète que c'est là l'une des mesures législatives les plus dures que j'aie vues depuis 15 ans que je m'occupe de politique. Je ne crois pas que le gouvernement a vraiment pris en considération les conséquences du projet de loi. Nous pouvons donner au Sénat la possibilité de l'examiner et d'entendre le point de vue de 139 groupes. Il ne serait que juste de maintenir la norme d'admissibilité variable au lieu de porter la période minimum à 14 semaines.

Le député de St. John's n'est ici que depuis peu de temps. Il ne sait probablement pas ce que ses électeurs vont souffrir si la période d'admissibilité passe à 14 semaines le 6 janvier prochain, dans l'hypothèse où le projet de loi proposé dans la motion n'est pas adopté. Depuis 1977, pendant 12 ans, nous avons toujours approuvé cette petite modification qui permet de maintenir la norme d'admissibilité variable. Cette norme veut dire que les électeurs du député n'ont à accumuler que dix ou onze semaines d'emploi pour être admissibles aux prestations.

Si le gouvernement rejette notre motion aujourd'hui, il faudra 14 semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage. Si les gens sont des réitérants, comme une bonne majorité le sont dans des régions comme celle de South West Nova, ce qui veut dire qu'ils en sont à leur deuxième demande, ils auront besoin de 20 semaines au 7 janvier pour être admissibles. Compte tenu des conditions économiques qu'ont vécues cette année les travailleurs des usines de transformation du poisson, il

leur sera extrêmement difficile d'obtenir les 20 semaines exigées.

• (1540)

Je supplie le gouvernement d'adopter la norme variable d'admissibilité. Il l'a fait l'année dernière et toutes les autres années, depuis quatre ou cinq ans qu'il est au pouvoir.

**M. Reid:** Vous n'avez qu'à adopter le projet de loi.

**Mme Campbell (South West Nova):** Les chômeurs servent d'otages. Pourquoi les Canadiens les plus vulnérables n'auraient-ils pas droit à un examen juste du projet de loi C-21, alors que le gouvernement a toujours adopté la norme variable d'admissibilité? Elle est adoptée chaque année depuis six ans.

**M. Reid:** Madame la Présidente, je parlerai de cette question plus tard et j'aborderai certains points précis. J'ai entendu des remarques qui me font sortir de mes gonds et je ne peux m'empêcher de les relever tout de suite.

D'abord, la députée est là qui me pointe du doigt et qui me dit que je ne connais rien à la norme variable d'admissibilité, parce que le taux de chômage est trop élevé à Terre-Neuve. Permettez-moi de vous parler de la norme variable d'admissibilité, madame la Présidente. Laissez-moi parler de la population de l'Île Bell, où le taux de chômage est effarant. Il s'élève à 70 ou 75 p. 100. Cette île se trouve au milieu de la Baie de la Conception et aucun pont ne la relie à la terre ferme. Dans ma région, lorsque le taux de chômage baissait de 0,2 p. 100, selon les anciennes lois, au lieu de 10 semaines, il fallait avoir accumulé 16 semaines, tout simplement. C'est ce qui se produira si l'autre endroit n'adopte pas ce projet de loi. C'est ce genre de chose qui nuit à la population.

Ce sont les normes variables d'admissibilité et l'adoption de ce projet de loi qui vont aider et protéger les gens, qui vont leur ouvrir de nouvelles perspectives, et non dresser des obstacles devant eux. La députée nous dit que nous ne connaissons pas la situation parce que le taux de chômage est trop élevé. Eh bien, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Les plus grands effets du redécoupage des régions se sont fait sentir dans ma circonscription et j'ai appuyé ce redécoupage parce qu'il répond à la demande des huit ou dix groupes qui ont comparu devant le comité à St. John's, à l'automne. Ils ont dit: «Changez-le, rendez-le plus équitable.» J'ai appuyé les mesures prises par la ministre d'État.

Habituellement, je ne m'agite pas autant. J'essaie de rester très calme et d'être précis, mais je voudrais résumer les commentaires que j'ai faits sur le discours de la